



Commune de TAPONAS (Rhône)

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 du mois de mars à dix-neuf heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Taponas sous la présidence de Monsieur Daniel FAYARD, Maire, dûment convoqués le neuf mars deux mil vingt-trois.

PRÉSENTS : ANDREANI Sébastien, BROSSÉ Éric, CIMETIERE Gérard, CURIEL- GARCIA Cédric, DULAC Didier, DUVAL Sylvie, FAYARD Daniel, GANDREY Sylviane,

EXCUSÉS : CHERVIER Philippe (pouvoir à GANDREY Sylviane) LACOMBE Laure (pouvoir à DUVAL Sylvie), LARANJEIRA Christiane (pouvoir à BROSSÉ Éric),

ABSENTS : FOURMONT Fabrice, GIGAN Korally, MICHEAU Laurent

MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 11

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Madame Christiane LARENJEIRA, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13/02/2023

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2022, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Ce compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à ajouter :

- Le vote des Taux de la fiscalité locale 2023

Approuvé à l'unanimité

1. DÉLIBÉRATION 2023-09 – SOLLICITATION DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que différentes associations ont sollicité une demande de subvention. Monsieur le Maire présente les associations (activité nationale ou régionale, leurs actions auprès des habitants de la commune de Taponas).

- LE RÉVEIL** - Association caritative ayant pour but d'aider à financer les différentes activités réalisées auprès des résidents vivant en EHPAD.
- SECOURS POPULAIRE** – intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès aux soins, l'insertion socioprofessionnelle, ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 pour et 1 abstention

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 200 € à l'association **LE RÉVEIL**
- **INSCRIT** au budget primitif 2023 les crédits nécessaires au compte 6574 pour faire face à cette dépense,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ÉMET** un avis favorable pour le prêt de la salle des fêtes de Taponas - 1 fois par/an à l'association **SECOURS POPULAIRE** pour l'arbre de Noël



2. DÉLIBÉRATION 2023-10 – PLUIH : DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS « Environnement »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Les communes de la CCSB sont invitées à nommer 1 ou 2 personnes référentes « environnement » qui seront chargées d'aider nos bureaux d'études à identifier précisément les éléments remarquables du paysage/environnement de leur commune, à inscrire dans le futur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME**, Monsieur CIMETIÈRE Gérard, « référent environnement »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette nomination.

3. DÉLIBÉRATION 2023-11– ALSH –CHAT PITO – CONVENTION- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Sylvie DUVAL

Madame DUVAL Sylvie propose aux membres du conseil Municipal de reporter le vote, la CCSB n'a pas transmis à ce jour les compléments d'information nécessaire à la prise de décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de reporter le vote de la convention ALSH.

4. DÉLIBÉRATION 2023 -12 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE 2023

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2023. Il rappelle que compte tenu de la réforme directe locale, les communes ne votent pas de taux de TH depuis 2021. Les taux TH 2019 sont reconduits automatiquement en 2023.

Monsieur le maire propose de reconduire les taux adoptés en 2022 :

- Taxe foncière bâti = **24,35 %**
- Taxe foncière non bâti **27,36 %**
- Taxe d'habitation **10,17 %** (pour rappel)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir les taux de la fiscalité communale pour l'année 2023
 - Taxe foncière bâti 24,35 %,
 - Taxe foncière non bâti 27,36 %

QUESTIONS DIVERSES

- **INFO : BORNES INCENDIE** : nous sommes en attente d'un contrat d'un an renouvelable avec SUEZ pour le contrôle obligatoire des bornes incendie (débit, raccords, état de fonctionnement en règle générale)
- **VILLENEUVE** : Écoulement d'eaux usées sur la route vers la ferme des Perelles le 08/03 -> intervention de SUEZ du poste de relevage à la ferme des Perelles : énormément de sable dans la conduite : une seconde opération sera-menée pour aller jusqu'au poste de relevage

- **DIA :**
 - Maison route notre Dame des Champs : 1.5 ha de terrain - 230 000.00 €
 - Terrain route de Belleville – 575 m²- 80 625 €
 - Maison au bourg 709 m² - 260 000 €
- **LOTISSEMENT COMMUNAL :** raccordement aux réseaux télécom la semaine du 13/03/2023
- **ÉGLISE :** la première ferme de la charpente a été posée le 08/03/2023 ; la zinguerie et la couverture suivront dans une dizaine de jours
- **ROND POINT DE LA COMMANDERIE :** réfection complète du revêtement pendant les nuits des vacances de Pâques ; la question suivante est posée : en profiter pour faciliter l'accès à la route des maraîchers (beaucoup de circulation avec Remuet et le magasin des maraîchers ; suivra le Pont de l'Ardières sur la 109 (à venir 6 à 8 semaines de travaux, dates à venir). Une question est posée : y a-t-il un entretien de l'Ardières et est-il possible de supprimer la pile du pont pour ne pas bloquer d'éventuels arbres ou branches qui descendraient de l'amont de la rivière : le département gère ces travaux, mais cela ne paraît pas envisageable ; concernant le dragage de la rivière, l'état l'interdit : il faut laisser faire le cours d'eau « naturellement ».
- **DEVIS :**
 - ECOLE : Désembouage du plancher chauffant de la partie école maternelle : 492.00 € TTC suite à une panne de chauffage
 - ASSAINISSEMENT : joints dans les canalisations de Villeneuve : découpage mécanique des joints sans ouverture : 11269.20 € TTC ; attente d'un second devis avec ouverture
 - RUE DES MESANGES : assainissement également : 7 546.80 € TTC pour découper les joints également, sans ouvrir la route neuve (un passage caméra a permis de détecter ces fuites avant travaux)
 - MTB : pompe à chaleur de la salle des fêtes suite à des pannes récurrentes : 297.43 € TTC, pièces uniquement (remplacement de contacteurs)
 - COMAT et VALCO : ABRI BUS à Villeneuve homologué : 2890.80 € TTC => 2778.48 € TTC franco de port, avec brise vent
 - ECOLE : remplacement d'un volet roulant : devis 1668.00 € TTC Serrurerie du Beaujolais à Montmerle, avec cellule photovoltaïque, donc indépendant. L'artisan interviendra hors présence des enfants
 - CHEMIN DE QUELLE : installation d'une horloge astronomique : reste à charge de la commune 303.00 €
- **CÉRAMIQUES D'IRRIGATION :** sujet évoqué, mais des professionnels ont beaucoup de retour de vols et de casse : sujet qui n'aboutira pas ; nous opterons pour le paillage serré
- **NOUVEL ARRETE MUNICIPAL :** interdiction de camping sauvage sur l'aire de pique-nique aux Illins.
- **REMERCIEMENTS DE L'AGIVR** pour la subvention municipale
- **CCSB :** participation aux frais de fonctionnement de la voirie : il sera reversé 2627.00 € à la commune
- **AG DE LA CHASSE 16/03/2023**
- **RELAIS DES P'TITS LAPINS** en demande salle pour de formations en semaine : difficultés à en obtenir : en attente agenda de la part de l'association

- **RH**
 - Arrivé au 3/04 d'un nouvel agent au service technique ; le poste à ½ temps sera re prolongé avec accord de l'agent
 - Points divers
- **ÉCOLE :**
 - CR conseil d'école du 9/03/2023
 - Problèmes de souris dans le garage communal
 - différents problèmes de sécurité évoqués : cages de foot ; plan de sécurité
- **PÉRISCOLAIRE :** démission complète du bureau des P'tits Morfalous à la fin de l'année scolaire ; appel à candidature lancé
- **FINANCES :** conseil 3/04/23 pour les budgets et le 17/04/23 pour le conseil traditionnel si besoin (le lundi Pâques étant férié)
- **ATOME :** devis informatique ; attente devis téléphonie
- **DEVIS MÉNAGE DE CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX :** réflexion autour d'une externalisation éventuelle des services ; à revoir
- **CR réunion centre social**

La séance du Conseil Municipal a été levée à 22h50

Madame Christiane LARENJEIRA,
Secrétaire de séance

Daniel FAYARD,
Maire




LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
PRISES LORS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2023

1.DÉLIBÉRATION 2023-09 – SOLLICITATION DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS
2.DÉLIBÉRATION 2023-10 – PLUIH : DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS « Environnement »
3.DÉLIBÉRATION 2023-11– ASH –CHAT PITO – CONVENTION- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT
4.DÉLIBÉRATION 2023 -12 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE 2023

Daniel FAYARD, maire


